COMMUNE DE LAGNY-LE-SEC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JANVIER 2018

DATE DE CONVOCATION: 22/12/2017
NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19 présents : 16 votants : 16

L'an deux mil dix-huit, le neuf janvier à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique,
sous la présidence de Didier DOUCET, Maire,
Etaient présents : Didier DOUCET, Antoine DAUDRE, Sophie LEMOINE, François CODVELLE, Valérie BOUVRY, Didier KUHLEN, Marie-Claire MAGNIN, Martial LAUER, Patrice HALATRE, Laurent MARTY, Marie-Christine PIERROT, Maryline OCIPSKI, Stéphanie IDOUX, Grégoire PROFFIT, Frédéric SEIGNE, Lionel TOURMAN.
Absents ou excusés : Sandrine GUYON, Eliane THIBAUT, Nelly LEGEAY.
Frédéric SEIGNE a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion précédente.

NUMERO DE DELIBERATION : 2018-001
DOMAINE : 1.1 – Marchés publics
OBJET DE LA DELIBERATION : Marché démolition et désamiantage de l'ancienne mairie et de divers bâtiments situés 66 et 81 rue du Blanc Pignon à Lagny le Sec
VOTE : 16 voix POUR ; 0 voix CONTRE ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de la consultation effectuée pour la démolition et le désamiantage de l'ancienne mairie et de divers bâtiments situés au 66 et 81 rue du Blanc Pignon, dans le cadre d'une procédure adaptée.
Les critères de sélection de cette consultation étaient pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique : 60 %

Monsieur le Maire présente la synthèse des notes pondérées, ainsi que le choix effectué par la Commission d'Appel d'Offres.
Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise PIAN pour un montant de 69 786,37 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché à l'entreprise PIAN, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Mission SPS pour la démolition et le désamiantage de l'ancienne mairie et de divers bâtiments situés 66 et 81 rue du Blanc Pignon à Lagny le Sec

Le Conseil Municipal a pris acte de la décision de confier la mission SPS pour la démolition et le désamiantage de l'ancienne mairie et de divers bâtiments situés 66 et 81 rue du Blanc Pignon au cabinet CFC pour un montant de 1 410,50 € HT.